CONGRES PARFUMS ET COSMETIQUES
Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2011
CHARTRES

FICHE DE RESERVATION A RETOURNER A L'OFFICE DE TOURISME
Avant le 10 octobre 2011

Chartres Congrès – 10 12 rue de la Poissonnerie – BP 50289 – 28005 Chartres Cedex
par mail congres@otchartres.fr

Entreprise_____

Nom :_____Prénom :_____

Adresse :_____

Code Postal :_____Ville :_____

Téléphone :_____**Portable** :_____**Fax** :_____

Email :_____@_____

Réservation :

Nuit du mardi 22 novembre 11 ❑ oui ❑ non

Nuit du mercredi 23 novembre 11 ❑ oui ❑ non soit : . . . . . nuit(s)

❑ Chambre individuelle_____

❑ Chambre double grand lit ou chambre deux lits ***sur demande*** (tarif et disponibilité)

HÔTELS 3 ETOILES ❑ (*) 50 chambres disponibles

	Chambre individuelle/nuit	Petit déjeuner/personne
1 - MERCURE CHARTRES (30 chambres)	111.50 €	13.50 €
2 - GRAND MONARQUE (20 chambres)	95.5 €	15 €
Taxe de séjour incluse		

HÔTEL 2 ETOILES ❑ (*) 42 chambres disponibles

	Chambre individuelle/nuit	Petit déjeuner/personne
4 - L'HOTEL (10 chambres)	78.90 €	10 €
5 - IBIS (20 chambres)	83.90 €	8 €
5 – JEHAN DE BEAUCE (12 chambres)	70.90 €	8 €
Taxe de séjour incluse		

(*) Merci de cocher la catégorie d'hôtel souhaitée et d'indiquer le n°de l'hôtel et tarif au verso (r ubrique « règlement »)

Des navettes autocars seront mises en place pour relier les différents lieux composant le programme du congrès.

OFFICE DE TOURISME DE CHARTRES - CHARTRES CONVENTION & VISITORS BUREAU
CHARTRES CONGRES
BP 50289 – Place de la Cathédrale – 28005 CHARTRES CEDEX
Votre Contact : Corinne Fable
Tél.02.37.18.50.40 - Fax.02.37.36.59.69 - Email : congres@otchartres.fr

CONGRES PARFUMS ET COSMETIQUES
Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2011
CHARTRES

REGLEMENT :

HEBERGEMENT
Logement en chambre individuelle :

Hôtels ✰✰ n° …… …… € (nuit) + …… € (Petit déjeuner) x ___nuit (s)=_____€

ou

Hôtels ✰✰✰ n°…. …… € (nuit) + …… € (Petit déjeuner) x___nuit (s)=_____€

TOTAL : _____**€**

CONDITIONS DE RESERVATION

- Les réservations sont enregistrées si le règlement est joint à la demande (n° de carte bleue ou chèque bancaire)
- *Règlement* :
  - ❒ par Chèque : à libeller à l'ordre de l'Office de Tourisme et à envoyer à l'Office de Tourisme.
  - ❒ par Carte bancaire :

    N° de carte : . . . . . (16 chiffres)

    Date de validité : . . . . . /. . . . . (mois/année)

    Cryptogramme : . . . (3 chiffres)

    Attention : la carte American Express n'est pas acceptée.

- Dès réception de votre bulletin de réservation hôtelière et de votre règlement, Chartres Congrès vous adressera :
  - une confirmation de réservation mentionnant les coordonnées de l'hôtel réservé,
  - la facture acquittée (frais d'hébergement (nuit(s) - petit-déjeuner(s) et taxe de séjour)
  - une documentation sur la Ville.

Après le 10 octobre 2011 :
- les réservations seront prises en compte, sous réserve de disponibilité dans les hôtels.
- Les tarifs proposés dans ce document ne sont plus garantis.
- Aucun remboursement ne sera effectué.
- Toute annulation donnera lieu a une retenue de 6 € pour frais de gestion.

DATE : **SIGNATURE :**

OFFICE DE TOURISME DE CHARTRES - CHARTRES CONVENTION & VISITORS BUREAU
CHARTRES CONGRES
BP 50289 – Place de la Cathédrale – 28005 CHARTRES CEDEX
Votre Contact : Corinne Fable
Tél.02.37.18.50.40 - Fax.02.37.36.59.69 - Email : congres@otchartres.fr